



## GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2112 137

Le 21 janvier 2022

**OBJET :** **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des informations sur la loi sur les véhicules hors routes**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 6 décembre 2021 visant à obtenir les renseignements suivants :

- *Informations concernant les tarifs et amendes données pour une infraction telle que « conducteur hors route n'a pas porté de lunettes de sécurité » ;*
- *Informations expliquant la case « codification » et le code 3202 sur le constat d'infraction municipal.*

Tout d'abord nous souhaitons souligner que le Service de l'accès et de la protection de l'information n'a pas la responsabilité de répondre aux demandes d'explications, d'informations, d'analyse, d'opinion ni à confectionner de nouveaux documents pour répondre à une demande d'accès. Conformément à la *Loi sur l'accès*, les devoirs du responsable de l'accès se limitent à donner accès au document si celui-ci est accessible et s'il est détenu par l'organisme, ou d'informer le requérant que l'organisme ne détient pas le document.

Dans un souci de vous aider dans votre besoin d'information, nous vous suggérons d'adresser cette demande au Directeur poursuites criminelles et pénales (DPCP) étant donné que les renseignements visés sont déterminés par ce dernier :

Responsable de l'accès à l'information  
Directeur des poursuites criminelles et pénales  
Complexe Jules-Dallaire, tour 1, bureau 500  
2828, boulevard Laurier  
Québec (Québec) G1V 0B9  
Par courriel : [acces-info@dpcp.gouv.qc.ca](mailto:acces-info@dpcp.gouv.qc.ca)

De plus, vous pouvez trouver les informations concernant les barèmes d'amendes données en vertu de la *Loi sur les véhicules hors route* (LVHR) à partir de l'adresse ci-jointe :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/V-1.3.pdf>

Vous trouverez, ci-joint l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Zaki M. Grigahcine

Responsable de l'accès aux documents

et de la protection des renseignements personnels